



L'Europe sur le bassin de la Loire,  
une chance pour tous.

**PROGRAMME OPÉRATIONNEL  
INTERRÉGIONAL FEDER  
BASSIN DE LA LOIRE  
2014 / 2020**

**RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE  
ANNÉE 2015**

Le présent document est le Rapport Annuel de Mise en Œuvre, formaté selon les guidances de la Commission européenne, et extrait du logiciel d'échange avec les services de la Commission.

La Rapport Annuel de Mise en Œuvre du printemps 2016 porte sur l'année 2015 ; c'est un Rapport Annuel « allégé » car certaines sections ne seront remplies qu'au printemps 2017 lors du Rapport annuel sur l'année 2016.

Le présent Rapport Annuel est structuré en 2 parties :

#### Partie A

1. Identification du Rapport Annuel de Mise en Œuvre
2. Vue d'ensemble de la réalisation du Programme Opérationnel
3. Réalisation du programme, axe par axe
  - avec données sur les indicateurs
  - avec données financières (les valeurs présentes dans les tableaux 6 et 7 ne sont pas actualisées ; la version actualisée de ces tableaux figurent en fin de document)
  - le PO Interrégional FEDER Loire n'est pas concerné par les tableaux 10 et 11.
4. Synthèse des évaluations
5. Vue d'ensemble de la réalisation de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (le POI FEDER Loire n'est pas concerné par cette section)
6. Problèmes entravant la mise en œuvre du programme et mesures prises
7. Résumé à l'intention des citoyens. Ce résumé est diffusé dans un document distinct.
8. Rapport sur la mise en œuvre des instruments financiers (le POI FEDER Loire n'est pas concerné par cette section)
9. Actions menées pour répondre aux conditions ex-ante
10. Progrès accomplis dans la réalisation des Grands Projets (le POI FEDER Loire n'est pas concerné par cette section)

#### Partie B

Cette partie ne sera complétée qu'en 2017 et 2019, et lors du rapport final.

# Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

## PARTIE A

### 1. IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16RFOP002
Intitulé	Programme Opérationnel Interrégional FEDER Loire 2014-2020
Version	2015.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	18 mai 2016

## 2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### 2.1. Key information on the implementation of the operational programme for the year concerned, including on financial instruments, with relation to the financial and indicator data.

#### Accompagnement des porteurs de projets et programmation

Suite à son approbation le 12 novembre 2014 par la Commission européenne, l'année 2015 est la première année de programmation des crédits FEDER au titre du PO Interrégional bassin de la Loire.

L'appui aux porteurs de projets, mis en œuvre lors de rencontres régionales et au plus près des territoires, a permis l'émergence d'un nombre conséquent d'initiatives (près de 120) pour un montant prévisionnel d'aides FEDER sollicitées de plus de 9 M€.

**107 projets ont été déposés** auprès de l'Autorité de Gestion durant l'année 2015 **pour un coût total d'opération de 24,6 M€ et une mobilisation potentielle du FEDER à hauteur de 8,3 M€** (soit 25% de la maquette 2014 / 2020).

Les Comités de programmation ont permis l'attribution d'un cofinancement FEDER sur **71 opérations, pour un montant cumulé de FEDER de 5 122 122,92 €** (sur un coût total éligible d'opérations de 14 961 638,98 €). **C'est donc près de 15,5% de la maquette du POI qui a été programmé**, positionnant l'engagement de ce programme parmi les premiers programmes français.

Les opérations programmées ont été sélectionnées par Appels à projets, ou « au fil de l'eau » sur la base des critères de sélection validés en Comité de Suivi.

La programmation globale des opérations reste cependant contrastée selon les axes du programme. L'axe 1 relatif à la prévention des inondations reste insuffisamment engagé en 2015 (3,14%). Les acteurs du bassin se sont fortement mobilisés dans la mise en œuvre de l'axe 2 dédié au développement touristique et à la préservation des écosystèmes ligériens : 21% de la maquette a ainsi été programmé dès cette première année.

#### Performance du programme opérationnel

La performance du programme s'appréciant sur la base des opérations réalisées ou des dépenses certifiées par l'Autorité de Certification, il en résulte, pour cette première année 2015 que le taux de performance réel du programme ne peut être consolidé.

Cependant, la contribution de chacune des opérations programmées au cadre de performance a bien été prise en compte dans le processus de sélection. Et l'analyse des dossiers programmés permet d'évaluer la contribution potentielle de ces opérations à la performance globale du programme, une fois que les actions seront réalisées.

Ainsi les actions programmées sur l'Axe 1 contribuent à la mise en œuvre concrète du Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI) et permettent à terme l'adoption de

Stratégies Locales de Gestion du Risque d'Inondation sur les territoires (cible : 14 stratégies adoptées à l'horizon 2018).

Les opérations programmées sur l'Axe 2 contribuent elles-aussi potentiellement à la réalisation des cibles 2018 des 3 indicateurs de réalisation du cadre de performance, mais ces opérations ont des durées de mise en œuvre assez longues (travaux de véloroutes, et travaux de recherche) et ne seront donc effectivement comptabilisées qu'en fin d'année 2016 ou sur 2017.

#### Gouvernance du programme

Le partenariat a été réuni à deux reprises au cours de l'année 2015. Les acteurs, regroupés au sein du Forum des Acteurs, ont ainsi pu échanger sur la mise en œuvre de la Stratégie Plan Loire IV, et prendre connaissance des deux outils financiers qui en assurent la mise en œuvre : le Programme Opérationnel Interrégional FEDER bassin de la Loire et le CPIER officiellement signé le 10 juillet 2015.

Au sein de ces réunions du Forum des Acteurs du Plan Loire, deux Comités de Suivi ont été organisés en février et juillet 2015. Ils ont permis l'adoption des cadres réglementairement définis : plan d'action sur les indicateurs (en lien avec les conditions ex-ante non vérifiées), plan d'évaluation et de suivi, stratégie de communication. Lors de ces réunions, le partenariat a également pu échanger sur les critères de sélection des opérations au titre du PO Interrégional FEDER, et valider les Appels à projets lancés en 2015.

Une consultation écrite du Comité de Suivi a été engagée en juin 2015, pour proposer la validation du RAE 2014 (Programme Opérationnel Plurirégional Loire 2007 / 2013).

Par ailleurs, le Comité de programmation s'est réuni à trois reprises (dont une fois en consultation écrite).

#### Animation / Communication

Le Programme Opérationnel Interrégional FEDER a été officiellement lancé lors d'un évènement le 10 juillet 2015. Un clip vidéo présentant les changements attendus par la mise en œuvre du programme sur le bassin de la Loire, a été présenté ce jour-là.

En complément, pour aller au plus près des porteurs de projets potentiels, l'Autorité de Gestion a participé aux évènements de lancement des principales régions du bassin de la Loire, en y tenant un stand pour présenter le Programme Opérationnel Interrégional, et apporter ainsi des premiers éléments d'information aux porteurs de projets.

A cet effet, la définition de différents supports de communication a été engagée durant l'année 2015 : mise en page du Programme Opérationnel, création d'une plaquette de présentation, définition d'une charte graphique, conception des pages « POI Loire » du futur site internet [www.europeocentre-valdeloire.eu](http://www.europeocentre-valdeloire.eu).

En complément des actions de communication, un partenariat avec la presse a été engagé. Les différentes réunions des Comités de programmation et de suivi font l'objet de communiqués de presse largement diffusés, et des journalistes ont été invités aux principaux évènements qui ont rythmés l'année 2015.

## Suivi et Evaluation

Le Plan d'Evaluation et de Suivi du PO Interrégional FEDER a été approuvé par le Comité de Suivi du 10 juillet 2015. Il décrit les évaluations d'impacts envisagées par l'Autorité de Gestion pour évaluer les changements opérés sur le bassin de la Loire grâce au soutien du FEDER. Aucune évaluation n'a été engagée au cours de l'année 2015 ; l'évaluation de mise en oeuvre interviendra en 2016, l'évaluation d'impact pour chaque objectif spécifique débutera fin 2017.

## Gestion du Programme Opérationnel Interrégional

L'année 2015 a été mise à profit pour organiser le système de gestion et de contrôle du Programme Opérationnel Interrégional : définition du Document de Mise en Œuvre, définition du Guide des procédures de l'Autorité de Gestion, Vademecum des Services Instructeurs, Guide du porteur de projet et du bénéficiaire. Ce système de contrôle formalisé, a fait l'objet d'échanges avec l'Autorité de Certification. Il a ensuite été proposé à la Commission Interministérielle des Corps de Contrôles, pour accréditation de l'Autorité de Gestion.

En complément du dispositif de contrôle et de pilotage du programme, des actions d'appui et d'accompagnement du Service Instructeur POI FEDER Loire ont été engagées. Des actions de sensibilisation aux politiques européennes, de formation à l'accompagnement des porteurs de projets, ou à la prise en compte de la performance des programmes ont été programmées.

Enfin, le dernier trimestre 2015 a également été consacré à la définition des procédures d'échanges dématérialisés avec les porteurs de projets, en vue de l'année 2016.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation	<p>La programmation des opérations sur l'Axe 1 est étroitement liée à la mise en œuvre du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) approuvé fin 2015 et déclinant sur le bassin de la Loire la Directive Inondation. Les actions envisagées sur l'Action 1 devaient permettre l'élaboration de stratégies locales de gestion du risque d'inondation. Il semble, au regard des données déjà en possession des collectivités et de l'accompagnement mis en œuvre par les services de l'Etat, que l'élaboration des 18 stratégies nécessitent au final peu d'appuis externes susceptibles de mobiliser le FEDER. Les crédits fléchés sur l'Action 1 pourraient donc basculer majoritairement vers l'Action 2 qui vise à la mise en œuvre des stratégies élaborées.</p> <p>La mise en œuvre de l'Action 3 nécessite préalablement la réalisation d'un état des lieux de la connaissance acquise au titre des Plans Loire précédents. A l'issue de cet état des lieux, des thématiques prioritaires seront définies et des Appels à projets seront alors engagés (objectif septembre 2016).</p> <p>S'agissant du cadre de performance de l'Axe 1, l'indicateur ECMO qui vise à l'élaboration de 14 stratégies d'ici le 31 décembre 2018 sera vraisemblablement réalisé. Les services de l'Etat qui valident ces stratégies semblent confiants à ce sujet ; et les projets soutenus par le FEDER complètent cet accompagnement.</p> <p>L'atteinte de la valeur intermédiaire de l'indicateur ISR 2 (mise en oeuvre de 3 stratégies d'ici fin 2018) reste plus difficile (Cf section 6). L'Autorité de Gestion réfléchit actuellement à l'engagement d'un dispositif permettant de sécuriser l'atteinte de cet objectif pour les territoires qui auraient adoptés leurs stratégies locales de gestion du risque d'inondation.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
2	Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel	<p>La programmation des opérations au titre de l'Axe 2 est plutôt satisfaisante, tant dans l'émergence de destinations touristiques et de véloroutes, que dans l'appui aux projets contribuant au renforcement de la connaissance et à la préservation des écosystèmes ligériens. Au-delà des opérations programmées, de nombreux dossiers sont en cours d'instruction ou sont identifiés dans la revue de projets.</p> <p>Deux difficultés majeures rencontrées dans la mise en œuvre de la programmation de l'Axe 2 et plus particulièrement de l'Objectif Spécifique n°3 : les opérations collaboratives et les aides d'Etat.</p> <p>Sur les Opérations collaboratives, l'Autorité de Gestion a engagé un travail de définition d'une convention type de partenariat entre "chef de file" et "partenaire". Ce modèle a ensuite été communiqué et expliqué aux porteurs de projets concernés. S'agissant de la réglementation relative aux aides d'Etat, l'analyse de l'éligibilité des opérations portées par les Conservatoires d'Espaces Naturels est en cours. Le cas échéant, des conventions spécifiques leur seront ensuite proposées, avec mandat SIEG ou mobilisation d'un régime d'exemption de notification.</p> <p>L'atteinte de la valeur intermédiaire de l'Indicateur ISR 3 (linéaire de véloroutes) ne semble pas poser de problème. La valeur intermédiaire de l'Indicateur ISR 4 (nombre d'études sur les écosystèmes) est atteinte à 75% sans compter les opérations en cours d'instruction. Seule la durée de réalisation de certaines opérations envisagées reste un point d'inquiétude puisque pour contribuer à l'indicateur, les opérations financées devant être achevées. La valeur intermédiaire de l'Indicateur ICR 23 (ha de zones humides restaurées) devrait être atteinte durant l'année 2016.</p>
3	Animer et gérer le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire	<p>La programmation des opérations relatives à l'Assistance technique 2015 (Axe 3 du programme opérationnel interrégional) sera envisagée en comité de programmation 2016 ; la priorité ayant été donnée à la programmation des opérations sur les Axes 1 et 2. Différents projets sont en cours de mise en œuvre.</p> <p>En matière de formation des instructeurs du POI FEDER Loire, des actions de sensibilisation aux politiques européennes, de formation à l'accompagnement des porteurs de projets, ou à la prise en compte de la performance</p>



ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		des programmes sont en cours. En matière de communication (Action 18), les pages "POI FEDER Loire" du nouveau site internet <a href="http://www.europecentre.valde Loire.eu">www.europecentre.valde Loire.eu</a> sont en cours de rédaction. Une plaquette de présentation du Programme Opérationnelle Interrégionale est en cours d'édition, et le POI a fait l'objet d'une mise en page et d'une édition afin d'en assurer la diffusion au plus grand nombre. Aucune difficulté spécifique sur cet Axe 3 relatif à l'Assistance technique du programme.

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	En transition	10,60			0,00			Au 31/12/2015, aucune stratégie de gestion du risque inondation n'a été adoptée et mise en oeuvre.
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	En transition	10,60			0,00			Au 31/12/2015, aucune stratégie de gestion du risque inondation n'a été adoptée et mise en oeuvre. 3 opérations ont été soutenues par le FEDER ; elles

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
											contribuent à l'émergence de 14 stratégies en cours d'élaboration.
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	Plus développées	7,40			0,00			Au 31/12/2015, aucune stratégie de gestion du risque inondation n'a été adoptée et mise en oeuvre.
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	Stratégies adoptées et mises en oeuvre	Plus développées	7,40			0,00			Au 31/12/2015, aucune stratégie de gestion du risque inondation n'a été adoptée et mise en oeuvre. 3 opérations ont été soutenues par le FEDER ; elles contribuent à l'émergence de 14 stratégies en cours d'élaboration.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00		
F	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00		
S	ISR2	Nombre de stratégies locales de gestion du risque d'inondation adoptées et mises en oeuvre (socle minimal d'actions)	0,00		

Axe prioritaire	1 - Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	1 - Réduire la vulnérabilité des populations et des activités des territoires particulièrement exposés au risque d'inondation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	%	En transition	8,00	2014	4,00	8,00		Aucune Stratégie locale de gestion du risque inondation n'a été adoptée au 31/12/2015
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	%	Plus développées	8,00	2014	4,00	8,00		Aucune Stratégie locale de gestion du risque inondation n'a été adoptée au 31/12/2015

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	8,00	
IR1	% de la population communale résidente en EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) non couverte par une stratégie locale de gestion du risque d'inondation	8,00	

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	En transition	126,00			4,11			Au 31/12/2015, l'aménagement de la véloroute V71 entre Saint-Yan et Montceaux-l'Etoile a été réalisé.
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	En transition	126,00			29,99			Au 31/12/2015, l'indicateur de réalisation ISR3 atteint 72% de la valeur intermédiaire pour 2018 à partir des projets programmés.
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	Plus développées	89,00			2,89			Au 31/12/2015, l'aménagement de la véloroute V71 entre Saint-Yan et Montceaux-l'Etoile a été réalisé.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	km	Plus développées	89,00			21,01			Au 31/12/2015, l'indicateur de réalisation ISR3 atteint 72% de la valeur intermédiaire pour 2018 à partir des projets programmés.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	0,00		
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	0,00		
F	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	0,00		
S	ISR3	Linéaire de véloroutes aménagées et financées dans le cadre du POI bassin de la Loire	0,00		



Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	2 - Augmenter les retombées économiques à travers de nouveaux produits touristiques et culturels

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien	Nombre de nuitées	En transition	0,00	2012	0,00	14 322 621,00		Suite à l'approbation du plan d'action, la valeur de référence a été modifiée et remplacée par 14 322 621 nuitées. L'indicateur de résultat IR2 sera actualisé dès que les données de fréquentation touristique 2014 seront publiées par l'INSEE ou le Ministère (la valeur de référence de l'indicateur étant basée sur des données 2013). Au 31/12/2015, l'actualisation de ces données est toujours en attente.
IR2	Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien	Nombre de nuitées	Plus développées	0,00	2012	0,00	10 035 578,00		Suite aux discussions sur les plans d'action, la valeur de référence a été modifiée et remplacée par 10 035 578



Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	211,00			0,00			Au 31/12/2015, aucune action programmée n'est achevée.
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	211,00			102,72			Au 31/12/15, l'indicateur CO23 atteint 97% de la valeur intermédiaire fixée pour 2018.
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	149,00			0,00			Au 31/12/2015, aucune action programmée n'est achevée.
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	149,00			71,97			Au 31/12/15, l'indicateur CO23 atteint 97% de la valeur intermédiaire

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
											fixée pour 2018.
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	En transition	55,00			0,00			Au 31/12/2015, aucune action programmée n'est achevée.
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	En transition	55,00			13,52			Au 31/12/15, l'indicateur ISR4 atteint 77% de la valeur intermédiaire fixée pour 2018.
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	Plus développées	39,00			0,00			Au 31/12/2015, aucune action programmée n'est achevée.
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	Nombre de projets	Plus développées	39,00			9,48			Au 31/12/15, l'indicateur ISR4 atteint 77% de la valeur intermédiaire fixée pour 2018.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	0,00		
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	0,00		
F	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	0,00		
S	ISR4	Nombre d'études, d'acquisition de données et de projets de recherche relatifs à la fonctionnalité des écosystèmes ligériens	0,00		



Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	3 - Restaurer la fonctionnalité des écosystèmes du bassin ligérien

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2015 Total	2015 Qualitative	Observations
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	km	En transition	0,00	2014	0,00	0,00		Suite à l'adoption du plan d'action en 2015, la valeur cible à 2023 a été modifiée à hauteur de 52,9km. Des premiers contacts ont été établis avec le porteur de projet d'un des 13 ouvrages prioritaires. Un point de situation sur les 12 autres ouvrages est en cours de réalisation, en liaison avec la DREAL en charge du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs.
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	km	Plus développées	0,00	2014	0,00	0,00		Suite à l'adoption du plan d'action en 2015, la valeur cible à 2023 a été modifiée à hauteur de 37,1km. Des premiers

									contacts ont été établis avec le porteur de projet d'un des 13 ouvrages prioritaires. Un point de situation sur les 12 autres ouvrages est en cours de réalisation, en liaison avec la DREAL en charge du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs.
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	0,00	
IR3	Linéaire de cours d'eau ré-ouverts à la circulation des poissons migrateurs	0,00	



## Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

Axe prioritaire	3 - Animer et gérer le Programme Opérationne Interrégional FEDER Bassin de la Loire
-----------------	---

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
F	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	Nombre		12,00			0,00			Aucune action n'a été réalisée au 31/12/15.
S	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	Nombre		12,00			0,00			Les premières actions de formation ou d'animation mises en oeuvre n'ont pas fait l'objet d'une programmation au 31/12/15.
F	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	Nombre		12,00			0,00			Aucune action n'a été réalisée au 31/12/15.
S	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	Nombre		12,00			0,00			Les premières actions de formation ou d'animation mises en

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	Observations
											oeuvre n'ont pas fait l'objet d'une programmation au 31/12/15.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	0,00		
S	ISR5	Nombre d'actions de formation et d'échanges d'expérience suivies par les personnels de la Région	0,00		
F	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00		
S	ISR6	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00		

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
------------	---

### **3.3. Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

### 3.4. Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDE R	En transition	Total	10 584 000,00	50,00	226 152,80	2,14%	0,00	0,00	0,00%	5
1	FEDE R	Plus développées	Total	7 416 000,00	50,00	339 229,20	4,57%	0,00	0,00	0,00%	5
2	FEDE R	En transition	Total	27 048 000,00	50,00	5 829 126,80	21,55%	0,00	0,00	0,00%	68
2	FEDE R	Plus développées	Total	18 952 000,00	50,00	8 743 690,20	46,14%	0,00	0,00	0,00%	68
3	FEDE R	En transition	Total	1 176 000,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
3	FEDE R	Plus développées	Total	824 000,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
<b>Total</b>	<b>FEDE R</b>	<b>En transition</b>		<b>38 808 000,00</b>	<b>50,00</b>	<b>6 055 279,60</b>	<b>15,60%</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>73</b>
<b>Total</b>	<b>FEDE R</b>	<b>Plus développées</b>		<b>27 192 000,00</b>	<b>50,00</b>	<b>9 082 919,40</b>	<b>33,40%</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>73</b>
<b>Total général</b>				<b>66 000 000,00</b>	<b>50,00</b>	<b>15 138 199,00</b>	<b>22,94%</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>146</b>



**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations retenues pour un soutien	Coût public éligible des opérations retenues pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	087	01	07	07	05				233 452,33		0,00	5
1	FEDER	Plus développées	087	01	07	07	05				333 179,70		0,00	5
2	FEDER	En transition	085	01	07	07	06				2 961 067,20		0,00	52
2	FEDER	En transition	090	01	07	07	06				2 530 841,45		0,00	7
2	FEDER	En transition	091	01	07	07	06				181 981,38		0,00	8
2	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06				7 187 056,32		0,00	52
2	FEDER	Plus développées	090	01	07	07	06				3 611 977,61		0,00	7
2	FEDER	Plus développées	091	01	07	07	06				259 720,99		0,00	8
3	FEDER	En transition												
3	FEDER	Plus développées												

**Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]



**Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles**

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Aucune évaluation n'a été réalisée en 2015. Cette année a été consacrée à la définition du Plan d'Evaluation et de Suivi approuvé par le Comité de Suivi du 10 juillet 2015 et aux travaux préparatoires à ces évaluations.

Il a ainsi permis :

- de préciser les conditions de définition et de révision du plan d'évaluation
- de détailler les modalités de suivi et de mise en œuvre (gouvernance, partenariats, collecte des données ...)
- d'identifier les évaluations à mener au cours de la programmation 2014- 2020 et le calendrier prévisionnel : évaluations d'impacts pour évaluer les changements opérés sur le bassin de la Loire grâce au soutien du FEDER, évaluations de mise en œuvre apportant des éléments d'information sur la gestion du programme, ses modalités de mise en œuvre et les actions de communication y afférentes, évaluations relatives à la performance.

Les premières évaluations interviendront en 2016 (évaluations de mise en œuvre) et en 2017/2018 pour les évaluations d'impact. Dans cette intervalle, le travail portera sur les travaux préparatoires et notamment les modalités de collecte des données.

**5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR  
L'EMPLOI DES JEUNES**

--

## **6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

### **a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises**

En matière de mise en œuvre des objectifs spécifiques du Programme Opérationnel Interrégional FEDER bassin de la Loire, seul l'Axe 1 semble aujourd'hui problématique. La compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) définie dans la loi NOTRe et confiée aux Intercommunalités sera mise en œuvre à compter du 1er janvier 2018. Elle interroge aujourd'hui les collectivités concernées sur la façon dont elles vont mettre en œuvre cette compétence, sur le patrimoine domanial de l'Etat qui leur serait également transféré (digues de Loire). Ce contexte vient parasiter l'engagement des collectivités dans l'élaboration de leurs Stratégies Locales. A ce jour cependant, l'objectif attendu de l'élaboration de 14 stratégies à l'horizon 2018 reste toujours d'actualité. C'est la mise en œuvre de ces Stratégies locales qui s'avère elle compliquée : les collectivités auront-elles la volonté d'engager rapidement des actions ?

En matière d'appui aux porteurs de projets, les difficultés rencontrées sur le montage des opérations collaboratives ont été résolues par la définition d'une convention type de partenariat entre "chef de file" et "partenaire". Ce modèle a ensuite été communiqué et expliqué aux porteurs de projets concernés. C'est un dispositif qui reste cependant complexe et qui impacte fortement le service instructeur, dans la vérification de la fiabilité des plans de financement, mais aussi dans la prise en compte des subventions des autres cofinanceurs qui eux n'ont pas la faculté d'envisager un conventionnement sous forme d'opération collaborative.

En matière de prise en compte de la réglementation européenne relative aux Aides d'Etat, le service instructeur attend la publication de la Commission européenne sur les Aides d'Etat. Le principal point d'analyse porte sur l'application des régimes d'aides d'Etat ou de la dimension SIEG sur les opérations portées par les Conservatoires d'Espaces Naturels.

**b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.**

--

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

## **8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Lorsque l'autorité de gestion a décidé de recourir à des instruments financiers, elle doit envoyer à la Commission un rapport particulier qui couvre les opérations des instruments financiers en annexe du rapport annuel de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le rapport via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	4 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs.	La valeur de référence et la valeur cible de l'Indicateur de Résultat n°2 sera définie par l'Autorité de Gestion d'ici le 31/12/2014.  La valeur cible de l'Indicateur de Résultat n°3 sera définie par l'Autorité de Gestion d'ici le 31/12/2014.  Pour définir ces différentes valeurs,	31 déc. 2014	Conseil régional du Centre - Direction de l'Europe et des Partenariats	Oui	true		Le plan d'actions validé par le Comité de Suivi du 17 février 2015 a permis de définir les valeurs de référence et les valeurs cibles des indicateurs de résultat des priorités d'investissement 6c et 6d.



Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		l'Autorité de Gestion mobilise différents experts et le partenariat interrégional.						

**Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables**

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

**Tableau 12: Grands projets**

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Montant total des coûts éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

Non concerné

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

--

## 10.2. Plans d'action communs

### Progrès accomplis

--

**Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)**

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--



## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE

(article 50, paragraphe 4, et article 4, du règlement (UE) n° 1303/2013)

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Animer et gérer le Programme Opérationne Interrégional FEDER Bassin de la Loire
-----------------	---

--

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des**

**opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

**12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

--

**12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

--

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]  
(LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE  
RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Les progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et à des handicaps permanents ou naturels, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

**14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

**14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**



**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET  
DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU  
RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--



**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

**18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]**

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

## Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

Tableau 6 - Informations financières au niveau de l'axe et du programme

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de Région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible opérations sélectionnées	Proportion de l'allocation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible opérations sélectionnées	Total dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Proportion de l'allocation totale couverte avec les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	En transition	Dépenses totales	10 584 000 €	50%	326 778,00 €	3,09%	326 778,00 €	- €	0,00%	3
1	FEDER	développées	Dépenses totales	7 416 000 €	50%	228 966,90 €	3,09%	228 966,90 €	- €	0,00%	2
2	FEDER	En transition	Dépenses totales	27 048 000 €	50%	8 470 665,72 €	31,32%	8 166 811,50 €	- €	0,00%	39
2	FEDER	développées	Dépenses totales	18 952 000 €	50%	5 935 228,36 €	31,32%	5 722 323,70 €	- €	0,00%	27
3	FEDER	En transition	Dépenses totales	1 176 000 €	50%	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	0
3	FEDER	développées	Dépenses totales	824 000 €	50%	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	0
				<b>66 000 000 €</b>	<b>50%</b>	<b>14 961 638,98 €</b>	<b>22,67%</b>	<b>14 444 880,10 €</b>	<b>- €</b>	<b>0,00%</b>	<b>71</b>

Tableau 7 - Ventilation des données financières cumulées par catégories d'intervention

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de Région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension "Objectif Thématique"	FSE Secondary themes	Dimension Economique	Dimension "Localisation"	Coût total éligible opérations sélectionnées	Coût public éligible opérations sélectionnées	Total dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	En transition	087	01	07	05	05	08	18	FR01	326 778,00 €	326 778,00 €	- €	3
1	FEDER	développées	087	01	07	05	05	08	18	FR01	228 966,90 €	228 966,90 €	- €	2
2	FEDER	En transition	085	01	07	05	06	08	17	FR01	122 471,94 €	122 471,94 €	- €	1
2	FEDER	En transition	085	01	07	05	06	08	18	FR01	2 734 540,65 €	2 614 302,33 €	- €	16
2	FEDER	En transition	085	01	07	05	06	08	23	FR01	696 105,66 €	691 768,80 €	- €	8
2	FEDER	En transition	085	01	07	05	06	08	24	FR01	649 350,86 €	617 106,97 €	- €	5
2	FEDER	En transition	090	01	07	05	06	08	18	FR01	3 794 263,19 €	3 794 263,19 €	- €	2
2	FEDER	En transition	091	01	07	05	06	08	17	FR01	70 971,31 €	28 743,94 €	- €	1
2	FEDER	En transition	091	01	07	05	06	08	18	FR01	402 962,11 €	298 154,33 €	- €	6
2	FEDER	développées	085	01	07	05	06	08	17	FR01	85 813,68 €	85 813,68 €	- €	0
2	FEDER	développées	085	01	07	05	06	08	18	FR01	1 916 038,69 €	1 831 790,06 €	- €	12
2	FEDER	développées	085	01	07	05	06	08	23	FR01	487 747,51 €	484 708,75 €	- €	6
2	FEDER	développées	085	01	07	05	06	08	24	FR01	454 987,33 €	432 394,68 €	- €	3
2	FEDER	développées	090	01	07	05	06	08	18	FR01	2 658 565,36 €	2 658 565,36 €	- €	1
2	FEDER	développées	091	01	07	05	06	08	17	FR01	49 728,19 €	20 140,31 €	- €	1
2	FEDER	développées	091	01	07	05	06	08	18	FR01	282 347,60 €	208 910,86 €	- €	4
3	FEDER	En transition	121	01	07	05		08	18	FR01	- €	- €	- €	0
3	FEDER	En transition	122	01	07	05		08	18	FR01	- €	- €	- €	0
3	FEDER	En transition	123	01	07	05		08	18	FR01	- €	- €	- €	0
3	FEDER	développées	121	01	07	05		08	18	FR01	- €	- €	- €	0
3	FEDER	développées	122	01	07	05		08	18	FR01	- €	- €	- €	0
3	FEDER	développées	123	01	07	05		08	18	FR01	- €	- €	- €	0
											<b>14 961 638,98 €</b>	<b>14 444 880,10 €</b>	<b>- €</b>	<b>71</b>